[illegible] pas à si peu de chose: l'homme [illegible] est celui qui ne change jamais [illegible] Times, donc, s'oppose à ce que les conservateurs prêtent l'oreille aux propositions dont M. Sheldon est porteur. Il regrette qu'une certaine classe de visiteurs respectables n'ait pas, tout d'abord, tourné le dos à l'insinuant [illegible]. Nous ne pouvons pas, ajoute-t-il, ajouter foi aux assertions de ces individus qui [illegible] maîtres de la situation, voudraient nous persuader qu'ils peuvent faire convenir et voter, à leur guise, les législateurs blancs et les [illegible]. Quelles garanties offrent-ils? Nous ont-ils prouvé qu'ils contrôlent la législature [illegible] juge Durell? Les êtres irresponsables [illegible] se composent [illegible] appartiennent pas à M. Kellogg et ne [illegible] pas tenus de remplir les conditions [illegible] marchés. M. Kellogg ne se berce-t-il [illegible] de folles illusions, connaît-il bien les [illegible] ignorants dont il s'est constitué le [illegible]? Sera-t-il plus habile que son prédécesseur?

Le Times nous semble trop entier. Si les [illegible] de Washington regrettent la [illegible] ligne de conduite qu'elles ont suivie [illegible] jour et s'engagent à nous laisser [illegible] chez nous tant que l'Etat se conformera aux clauses de la Constitution, il [illegible] conviendrait certainement pas de [illegible] leurs avances. Il serait dangereux de mal interpréter la réaction qui [illegible] en ce moment dans tous les grands [illegible] du Nord, de l'Est et de l'Ouest. La [illegible] la violence nous serait également fatale. Que notre confrère nous [illegible] de le rappeler à des sentiments [illegible] modérés.

Le Republican consacre un article [illegible] long à ce qu'il appelle la [illegible] des républicains en Louisiane— [illegible] soit dit en passant, qu'il serait [illegible] de définir sans avoir recours à [illegible] de phrases ou de circonlocutions. L'organe douanier taxe d'ignorance [illegible] conservateurs qui ne voient [illegible] de succès et d'existence pour [illegible] que dans les sympathies et [illegible] du Nord. Ses amis, paraît-il, [illegible] que la justice; ils ont obtenu [illegible] à la dernière élection et des ju[illegible] éminents, des hommes qui [illegible] connaissance parfaite des évènements, ont été chargés de les blanchir. [illegible] merveilleux de la réaction! Le [illegible] jadis intolérant, orgueilleux, [illegible] réduit, deux mois [illegible] coup d'état de ses complices, à [illegible] humblement, devant le tribunal [illegible] toujours soutenu, une cause dont il [illegible] triste courage de présenter la défense.

Pseudo-Législature.

Séance du 31 décembre 1872.

SÉNAT.

[illegible] est ouverte à midi. [illegible] communication du Lieut.-gouverneur annonçant à l'Assemblée qu'il a si[illegible] rapport du Bureau de la police métropolitaine, est lue et envoyée à l'impression.

A la demande de M. Twitchell, le rapport du comité de finances relatif à l'allocation de 75,000 piastres pour payer les frais de l'extra-session de l'Assemblée générale, est lu et adopté. [illegible] rapport autorise une vente de warrants pour réaliser la somme requise, les warrants seront reçus en paiement [illegible] taxes ou licences dues à la ville [illegible] Sénat entre alors en séance exécutive.

Une heure moins un quart, le Sénat [illegible] en séance publique, et le bill al[illegible] $25,000 à l'auditeur pour effectuer [illegible] des collecteurs de taxes est [illegible].

[illegible] suspend le règlement, et le bill qui [illegible] gouverneur de supprimer toute [illegible] dangereuse et illégale subit [illegible] seconde lecture.

M. [illegible]—Nous avons vu tout dernièrement la milice refuser d'exécuter les [illegible] son chef, le gouverneur. En vue [illegible] semblée prochaine de la Législature [illegible] et afin d'éviter les troubles que [illegible] causer l'excitation des esprits, [illegible] de ce bill est indispensable. [illegible] subit alors une lecture finale et [illegible] adopté.

[illegible] nommés du comité devant examiner [illegible] bibliothèque de l'Etat, MM. Blunt, [illegible] Stamps.

[illegible] suivants sont lus et adoptés: [illegible] pourvoyant à l'érection d'une [illegible] l'Etat, et le bill définissant les [illegible] du gouverneur en cas d'insubordination [illegible] par la milice de l'Etat.

M. [illegible] présente une résolution de[illegible] au Congrès d'établir une Cour [illegible] dans le Nord de la Louisiane. La résolution est référée au Bu[illegible] et le Sénat s'ajourne à [illegible].

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

[illegible] présente un bill allouant [illegible] payer les services de général [illegible] secrétaire d'Etat, et ceux [illegible] comme assistant-secrétaire [illegible].

[illegible] prévient la Chambre qu'il présentera un bill pour réduire les salaires [illegible] la Cour Suprême à la somme [illegible] Constitution et pour requérir [illegible] rendent au trésor les sommes [illegible] reçues en sus des salaires fixés [illegible].

[illegible] proposée par M. Wands, [illegible] aux finances, passe. La résolution [illegible] un devoir au comité des [illegible] Moyens de rapporter les noms [illegible] délinquants dans tout [illegible] quels moyens sont employés [illegible] la collection des taxes dues. [illegible] résolution impose aussi au comité [illegible] de s'informer si le dernier [illegible] général de l'Etat et le dernier shé[illegible] de cette paroisse ont rendu compte [illegible] les fonds qu'ils ont collectés [illegible] et donné des reçus en forme [illegible] qui ont payé [illegible] pour indemniser la police des [illegible] par elle dans la vente [illegible] reçus en paiement de sa[illegible] en discussion quand la Chambre [illegible] ajournée.

M. Wolowski poursuit avec une grande [illegible] son idée de cartes postales. [illegible] l'amendement qu'il vient de présenter [illegible] le but de doter notre pays de ce [illegible] de correspondance:

L'administration fera fabriquer des cartes postales destinées à circuler à dé[illegible] ouvert.

Elles seront mises en vente au prix de [illegible] centimes pour celles envoyées et dis[illegible] dans la circonscription du même [illegible] ainsi que de Paris pour Paris, dans [illegible] dont les [illegible].

[illegible] spectacle de [illegible] pour les enfants.

Théatre St. Charles.—Il y [illegible] lement une représentation dans [illegible] née au Vieux Drury [illegible] la troupe de pantomime de [illegible] fera de son mieux pour [illegible] les spectateurs.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nous venons aujourd'hui, selon l'usage, présenter à nos lecteurs nos compliments et nos souhaits de bonne année. — 1872 a fait place à 1873, et nous avons tout lieu de nous en réjouir. — L'année qui vient de finir n'a été qu'une longue série de déboires et de malheurs pour notre population, déjà si rudement éprouvée. — Elle a commencé par la querelle de Carter et de Warmoth et par les dissensions d'une Législature inique et corrompue, et elle se termine par les actes de despotisme d'un Durell et par les ridicules bravades d'un Pinchback.

La Louisiane a souffert au-delà de toute expression pendant cette année maudite. Tous ses droits ont été foulés aux pieds; ses trésors ont été dilapidés; une bande de cormorans avides s'est repue de son sang; et ses lâches ennemis ont insulté à son malheur par leurs orgies et par leurs méprisables fanfaronnades, soutenus qu'ils étaient par les baïonnettes fédérales.

Les éléments mêmes se sont ligués avec les spoliateurs du peuple pour opprimer davantage notre pauvre Louisiane. Des pluies torrentielles ont inondé le pays pendant tout le printemps; puis une longue sécheresse est venue dessécher la terre et brûler les récoltes pendant l'été; et en dernier ressort, comme pour mettre le comble à tous nos maux, les glaces hâtives de l'automne ont diminué de moitié les moissons, si riches naguères dans ce pauvre Etat béni du ciel.

1873 se lève aujourd'hui. Que nous présage-t-il? Réalisera-t-il nos espérances? Nul ne saurait le dire! C'est donc le cœur plein d'angoisse que nous voyons paraître le nouvel an et que nous célébrons le premier jour de son existence.

C'est un beau jour de fête pour les enfants qui ne connaissent pas encore les soucis de la vie et qui s'amusent de tout en ne pensant jamais qu'au présent.

Essayons consciencieusement d'imiter leur exemple, pendant quelques heures, et cherchons quelque consolation dans ces bonnes et joyeuses réunions de familles, auxquelles le premier jour de l'année nouvelle doit être consacré tout entier.

Nos lecteurs seront surpris ce matin de voir paraître deux *Times*, le *New Orleans Times* et le *Times* tout court.

Voici comment la chose a eu lieu:

D'après quelques arrangements faits entre madame King et les créanciers de M. West, le juge Durell s'est décidé à lever la saisie du *New Orleans Times*, et ce journal fait de nouveau son apparition aujourd'hui après avoir été réduit au silence pendant quelques jours.

De son côté, le *Times* ayant déjà pris son essort, continuera, nous dit-on, à voler de ses propres ailes—sous la direction de M. Walker.

Ces deux feuilles, portant chacune le même nom finiront probablement par fusionner, et le *New Orleans Times* redeviendra Gros Jean comme devant.

L'avocat-général Ogden s'est présenté hier matin devant la Première Cour de District, présidée par le juge Abell, et a déclaré qu'ayant été élu par le peuple de la Louisiane le 4 novembre dernier et commissionné par le gouverneur Warmoth, il avait droit à la place qu'occupait M. Field, qui lui, n'a pas été élu et a été simplement commissionné par Pinchback. — Le juge Abell, sans reconnaître précisément les droits de M. Oden à la place d'avocat-général de l'Etat, a permis que sa protestation contre l'acte d'usurpation de M. Field fut inscrite dans les registres de la cour.

Le candidat radical a fait alors des phrases, il a annoncé avec beaucoup d'emphase qu'il était peu disposé à quereller pour une place et qu'il céderait, avec plaisir, celle qu'il occupe frauduleusement, aussitôt que M. Ogden aura prouvé, d'une manière irréfutable, la validité de sa réclamation.

L'affaire du meurtre de Carafa, au Lac Pontchartrain, par ses prétendus oncles, Francis Martini et Didio Baptiste, a été continuée devant la Cour criminelle. Jusqu'à présent les préventions sont très fortes contre les accusés.

Un voleur est entré, lundi, soir, dans la maison de madame Brewer, au coin des rues St-Charles et Delord, et a enlevé plusieurs pièces d'argenterie évaluées à $60 et portant le nom de madame Brewer.

Des voleurs ont forcé la porte de la grocerie de M. J. Buchanan, lundi soir, et ont enlevé $4.00 du tiroir.

Séance du Conseil de ville.—Le conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz.—Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

M. Calhoun, administrateur du département des améliorations, présente son rapport de la semaine comprenant plusieurs ordonnances relatives au paiement de certains comptes, qui sont adoptées.

M. Turnbull, administrateur du département du commerce, présente une ordonnance pour demander que le conseil soit autorisé à faire une allocation pour payer les dommages causés aux terres des citoyens de la Nouvelle-Orléans par les troupes fédérales.

Sur motion de M. Lewis, cette ordonnance est référée à un comité composé de l'administrateur du département du commerce et de l'administrateur du département des assessements.

Le comité chargé de trouver un terrain convenable pour bâtir un asile pour les aliénés, composé de MM. Fitzenreiter, Brewster et Turnbull, présente son rapport et déclare que l'état des finances de la ville ne lui permet pas de donner suite à ce projet.

M. Lewis présente une communication qui lui a été adressée par le directeur de l'Asile des Aliénés à Jackson, Louisiane, qui suggère que la ville aurait tout à gagner en faisant construire une aile à l'Asile de Jackson, pour les fous de la Nouvelle-Orléans. M. Lewis pense que la Pseudo-Législature prendra des mesures à ce sujet.

Sur motion de M. Turnbull, la communication est référée à un comité qui devra être nommé par le maire.

Le maire désigne MM. Calhoun, Schneider et [illegible] pour faire partie de ce [illegible]

[illegible] sera sou[illegible] qu'il lui est impossible [illegible] les conditions qui lui [illegible] dans son attitude, ni [illegible] ne peut faire croire qu'il [illegible] un dénoûment qui, tôt [illegible] s'imposer. L'idée de la [illegible] lui a été naturellement suggérée [illegible] conversations qu'il a eues avec [illegible] de la gauche, présents à la [illegible] dans la soirée d'hier, mais à [illegible] ces ouvertures il s'est contenté de [illegible]. Vous concevrez facilement [illegible] situation lui impose, sur ce point, [illegible] grande réserve. En revanche, M. Barthélemy Saint-Hilaire, [illegible] et les [illegible] de la droite [illegible] sa fermeté républicaine, [illegible] moins dé[illegible] projet de résolution formulé ce [illegible] par le *Siècle*. On voit également d'un bon œil, dans l'entourage du Président, le mouvement de pétitions qui s'organise dans les départements.

Quoi qu'il en soit, la situation est un peu détendue pour le moment, et le gouvernement jouira probablement de quelque repos jusqu'au jour du dépôt du rapport. La droite, se considérant comme la véritable majorité, renonce à son système de tracasseries quotidiennes. Elle ne s'occupe très peu de la reconstitution du ministère. Cependant, quelques noms ont circulé hier et aujourd'hui. On parlait de M. Deseilligny au commerce, de Goulard à l'intérieur, de M. Germain aux finances, enfin de M. Ricard aux travaux publics. Mais ce ne sont là que des bruits de couloirs. Le dénoûment de la crise est encore une fois retardé jusqu'au jour du dépôt du rapport de la commission, mais il est bien difficile d'espérer une solution normale et satisfaisante.

M. Thiers faisait remarquer lui-même, hier, que les princes d'Orléans s'étaient enfin démasqués et avaient voté contre lui dans les bureaux.

Le centre gauche, dans la réunion qu'il a tenue aujourd'hui, a décidé de saisir la commission des trente de son projet de réforme, ou plutôt de celui du gouvernement, à titre d'amendement. Quant aux termes de cet amendement, on ne les connaîtra nécessairement que quand la commission aura achevé son travail.

Bien que M. Grévy ait refusé de prendre part aux travaux de la commission de trente membres, on croit néanmoins qu'il prendra la parole en séance publique pour soutenir la nécessité du projet constitutionnel présenté par le gouvernement. Le motif qui lui a fait récuser le rôle de commissaire, c'est qu'il a voulu maintenir intacte dans son impartialité, sa qualité de président, jusqu'au dernier moment. M. Grévy se propose de ne céder à ses convictions personnelles, que quand il aura été démontré que la conciliation est impossible, irrévocablement.

La pétition des négociants de Paris, contre M. de Plœuc, sous gouverneur de la Banque de France, à l'effet de combattre sa réélection, continue à se couvrir de signatures dans les cercles commerciaux de tous les quartiers de Paris.

J'ai appelé votre attention dans une de mes dernières lettres sur la diminution du transit au Hâvre; je reçois aujourd'hui des renseignements analogues sur la situation commerciale à Marseille. On y constate les mêmes effets par suite des mêmes causes générales (conditions des tarifs). Cependant, les négociants de Marseille attribuent plus particulièrement la crise qu'ils traversent: 1° à ce que la récolte ayant été exceptionnellement bonne en France, les blés d'Odessa n'ont pas été demandés; 2° à l'insuffisance du matériel de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée; 3° à l'absence d'une ligne ferrée qui desserve la vallée du Rhône, spécialement au point de vue marchand, et relie entre eux les centres commerciaux. Vous connaissez trop bien vous-même la nécessité de ces lignes de stratégie commerciale, pour que j'aie besoin d'insister sur la valeur des griefs des négociants de Marseille.

M. Kern, ministre de Suisse en France, dont je vous avais annoncé la maladie, il y a quelques semaines, est complètement rétabli. Il a repris ses fonctions samedi dernier.

L. L.

Le nouveau ministère en France. — On lit dans le *Journal Officiel* du 8 décembre:

Le président de la République française,

Décrète:

M. de Goulard, membre de l'Assemblée nationale, ministre des finances, est nommé ministre de l'intérieur.

L'intérim du ministère de l'intérieur, remis à M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères cessera à dater de ce jour.

M. Léon Say, membre de l'Assemblée nationale, préfet de la Seine, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. de Goulard, nommé ministre de l'intérieur.

M. de Fourton, membre de l'Assemblée nationale, est nommé ministre des travaux publics.

L'intérim du ministère des travaux publics, remis à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce, cessera à dater de ce jour.

Le président de la République française,
Le conseil des ministres entendu,
Décrète:

M. A. Calmon, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Seine, en remplacement de M. Léon Say, nommé ministre des finances.

ASSIS!

M. Bernardez, qui comparait devant la police correctionnelle, est d'une nature nerveuse, irascible et curieuse; il a assené une grêle de coups de poing sur la tête d'un pauvre jeune homme qui l'empêchait de voir le spectacle: c'était bien autre chose si, au lieu de son poing, il se fût servi de son pied et eût frappé où frappe d'ordinaire le pied? Vous allez voir pourquoi.

"Messieurs, dit l'infortuné jeune homme au tribunal, ici je n'ai plus de raison pour taire le motif qui me faisait rester debout et gêner les personnes placées derrière moi; mais ce jour-là il m'était impossible de le dire, et vous allez le comprendre; une demoiselle dont j'avais fait la connaissance la veille m'avait demandé de la mener voir la *Poissarde* à l'Ambigu.

"Juges de ma position; il faut s'asseoir au spectacle, et je ne le pouvais pas, étant affligé d'une horrible chose qui m'obligeait à rester debout ou couché. Refuser cette demoiselle, je ne le pouvais pas au commencement d'une liaison; lui dire ce qu'il en était, c'était me rendre ridicule à ses yeux; prétexter un manque d'argent, c'était encore pire; une affaire, c'était me [illegible] bien peu d'empressement; les [illegible], en pareil cas, trouvent que l'affaire la plus indispensable c'est de faire ce qu'elles désirent.

"Je me décidai donc, au risque de souffrir les tortures de l'enfer, à mener la demoiselle au théâtre. Je m'assieds avec précaution, mais je me relève aussitôt en étouffant un cri de douleur; il me semblait que je venais de recevoir un coup de bistouri dans une plaie vive. A peine étais-je levé que monsieur (le prévenu) me crie: "Assis!" Je fais semblant de ne pas entendre. "Assis!" répète-t-il plus fort; je pose alors mes deux mains sur le banc et je m'assieds comme entre deux coussins. Ceci rendait ma position à peu près tolérable.

"Au bout de deux ou trois minutes, voilà la demoiselle qui me dit: "Tenez-moi donc mon éventail un instant." Ah! bon, me dis-je, merci, me voilà bien! Je feins encore de ne pas entendre, mais alors, elle me regarde et me dit: Quelle singulière tenue vous avez là, vous êtes assis sur vos mains.—Moi? dis-je d'un air étonné; puis, perdant la tête, je retire mes mains, et je retombe sur le banc. Je pousse un véritable rugissement, au point qu'on crie: "A la porte!...." Je renfonce ma douleur et je prends le parti de rester courbé comme si j'étais assis, mais je ne touchais pas le banc. C'était éreintant; aussi, au bout de quelques instants, je me relève peu à peu, peu à peu, si bien que, me voyant grandir à vue d'œil, monsieur se remet à crier: "Assis! assis!.... J'étais dans une situation impossible à décrire."

M. le président.—Nous le comprenons, mais vous aviez tort d'aller au spectacle si vous deviez gêner vos voisins et occasionner du tumulte; bref, le prévenu vous a frappé, il a eu le plus grand tort. Allez vous asseoir.

Le prévenu.—Dame! m'sieu, que voulez-vous faire? J'avais payé, pour voir le spectacle; si j'avais su ce que monsieur avait.... mais il avait l'air de me narguer; je l'ai cru, alors dans un mouvement de colère....

M. le président—Il fallait avertir l'inspecteur de la salle ou le commissaire de police, et ne pas frapper le plaignant.

Le prévenu est condamné à huit jours de prison.

La morale de ceci est connue, elle est en vers et se chante sur l'air des *Folies* [illegible]

[illegible]ANCE.

[illegible] de voir le *Times* [illegible] opinion différente. Nous autres An[illegible] nous nullement. [illegible] que le *Times* [illegible] système de bas[illegible] [illegible] a emprunté au [illegible] c'est de M. Thiers [illegible] mais le fait est qu'il [illegible] à honneur de [illegible] son titre. [illegible] vais vous raconter une [illegible] temps, un monsieur [illegible] Mowbry Morris, directeur [illegible] changement continuel [illegible] le journal. Il en reçut [illegible] suivante: "Regardez notre titre [illegible] nous chantons, ce sont les [illegible]. Après cette conversation [illegible] du *Times*, le sobriquet de [illegible] qu'il a toujours [illegible]. Journal qui a, tour à tour, [illegible] et lui fait de l'opposition [illegible] aujourd'hui que M. Thiers [illegible] le titre de son côté [illegible] de la nouvelle majorité. Ce journal [illegible] la droite [illegible] la majorité jeudi [illegible] comme elle l'a [illegible] samedi dernier, et la grande question du jour est de savoir si M. Thiers consentira à être le cocher du char [illegible] de la droite, ou s'il sera remplacé par un loyal général [illegible] chef du pouvoir exécutif.

Campagne de la dissolution.—Le [illegible] signale les réflexions de quelques journaux à la suite de la nomination de la commission des 30.

Le *Siècle*, c'est-à-dire le journal [illegible] gauche républicaine, [illegible] termes les lignes suivantes:

"Comment sortir de cette situation [illegible] qui pèse si lourdement sur les intérêts [illegible]?

"Par la dissolution de l'Assemblée actuelle [illegible] une Assemblée qui [illegible] du parti, et qui, ayant [illegible], sera véritablement [illegible] fonder.

"Y a-t-il [illegible] légal d'obtenir une dissolution?

"Il y en a un: le pétitionnement; et c'est pourquoi nous en prenons l'initiative.

"Le pétitionnement a toujours été le plus incontestable et le moins contesté de nos droits.

"Que la France donc se lève d'un mouvement unanime et, s'adressant à l'Assemblée, faisant appel à son patriotisme, à ses lumières, la prie de prononcer elle-même sa dissolution.

"Ce n'est pas ici une question de parti, c'est une question de salut public."

La rédaction du *Siècle*.

Il va de soi que la *République française*, organe de l'extrême gauche, réclame plus que jamais la dissolution. La *République*, qui a toujours repoussé le renouvellement partiel, engage le centre gauche à y renoncer pour demander avec elle la dissolution pure et simple. "Le jour où le centre gauche, dit-elle, prononcera le mot que tout le monde attend, peut-il douter que sa voix n'ait un puissant écho dans le pays?"

Le centre gauche ne prononce pas encore le mot; mais la note suivante, que publie le *Soir*, prouve que l'idée commence à pénétrer dans ses rangs:

"Nous n'irons certainement qu'à regret à cette extrémité qui a nom la dissolution; mais, poussés à bout, menacés dans leur présent et dans leur avenir, dans leur famille et dans leur patrie, les bons citoyens élèveront bientôt de telles clameurs, il y aura dans tout le pays un si effroyable mouvement d'opinion, que bon gré, mal gré, l'Assemblée devra se retirer.

"Jusqu'à présent, on n'a encore vu engagée dans la campagne dissolutionniste que les radicaux. Cette campagne ne sera sérieuse que le jour où les conservateurs y prendront part, et nous avons bien peur que ce jour-là ne soit arrivé."

L'ESPRIT DES CONSERVATEURS EN FRANCE.

Nous lisons dans la *France*:

La lettre suivante, adressée par M. Cézanne à l'*Union*, contient la vraie formule de la situation actuelle: "Quand la question se posera entre la République et la Monarchie, —fit l'honorable député des Hautes-Alpes,—je voterai pour la République; entre les révolutionnaires et les conservateurs, je voterai avec les conservateurs." Nous n'avons pas cessé de nous exprimer dans le même sens, et nous sommes heureux de voir que les malentendus et les équivoques, créés et propagés par l'esprit de parti, commencent à se dissiper. Les vrais conservateurs, à l'heure présente, sont ceux qui parlent et agissent comme M. Cézanne.

Versailles, le 4 décembre 1872.

Monsieur le directeur,

Le *Français*, s'autorisant de l'*Union*, m'attribue certain ces paroles, que j'aurais adressées à M. Barthélemy Saint-Hilaire à l'issue de la séance de vendredi: "C'est bien pour cette fois; j'ai voté avec vous, mais ne recommencez pas; c'est la dernière concession que nous puissions vous faire."

Je n'ai pas prononcé cet ultimatum. Le gouvernement, s'il a pris la peine de relever mes votes, a déjà pu se convaincre que si je le soutiens d'habitude, je ne me crois pas obligé de le prévenir avant de voter contre lui. Et puisque vous voulez bien, monsieur, faire part à vos lecteurs d'une déclaration que je n'ai point faite, je vous serai reconnaissant de leur communiquer la suivante, qui leur fera connaître mes vrais sentiments.

Quand la question se posera entre la République et la Monarchie, je voterai pour la République; entre les révolutionnaires et les conservateurs, je voterai avec les conservateurs.

Dans la séance de vendredi, voyant tant de passions coalisées contre un gouvernement auquel on peut reprocher quelques erreurs de détail dans ses relations avec le Parlement, mais qui a rendu et qui peut rendre encore d'immenses services au pays, j'ai pensé que les hommes qui depuis plusieurs jours l'excitaient l'un l'autre à renverser ce gouvernement, alors qu'il est notoire et avoué par eux qu'ils sont dans l'impuissance absolue d'en constituer un autre, étaient des révolutionnaires, et j'ai voté contre eux.

Agréez, etc.

Signé: E. CÉZANNE.

Comme contre-partie de cette lettre, le *Moniteur du Puy-de-Dôme* nous en apporte une de M. de Barante, qui a cru devoir, lui aussi, expliquer son vote du 29 novembre.

Cette lettre est ainsi conçue:

Monsieur,

Je lis en tête de votre numéro du 30 novembre que j'ai voté pour la Monarchie et contre la République et contre M. Thiers. — Vous donnez là une interprétation inexacte de mon vote, interprétation contre laquelle je proteste énergiquement. La question n'a jamais été posée entre ces deux formes de gouvernement, personne n'a songé à contester le gouvernement légal sous lequel nous vivons.

Il s'agissait de la responsabilité ministérielle et des progrès du socialisme et du radicalisme, menace continuelle contre la société; je n'ai pas hésité à me séparer sur cette question de l'homme illustre qui m'a toujours témoigné beaucoup de bienveillance et d'affection et auquel j'ai toujours été très attaché.

Vous ajoutez que les électeurs retiennent bien nos noms dans le cas où nous oserions venir solliciter leurs suffrages. C'est une menace; je représente à la Chambre le parti conservateur et libéral, c'est à lui que je m'adresserai et non à ceux qui par leurs écrits et par leurs paroles mettent tous les jours en danger la propriété, l'ordre social et la vraie liberté.

Recevez, etc.

Baron DE BARANTE.

Que l'on rapproche ces deux explications l'une de l'autre, en se reportant aux conséquences qu'aurait entraînées le triomphe du parti avec lequel s'est rangé M. de Barante, et l'on n'hésitera pas un seul instant à reconnaître de quel côté est le juste sentiment de la situation.

PREMIÈRE APPLICATION DE LA LOI CONTRE L'INTERNATIONALE.—L'infraction à la loi du 23 août 1872 contre l'Internationale résultait, d'après la prévention, de la reproduction par le journal le *Corsaire* d'une circulaire signée: "Pour le conseil général de l'Internationale: Dupont."

Voici le texte de l'art. 3 dont le ministère public demandait l'application:

"[illegible] de l'emprisonnement pourra être élevé à cinq ans et celui de l'amende à 2,000 fr. à l'égard de tous Français ou étrangers qui auront accepté une fonction dans une de ces associations ou qui auront sciemment concouru à son développement, soit en recevant ou en provoquant à son profit des souscriptions, soit en lui procurant des adhésions collectives ou individuelles, soit enfin en propageant ses doctrines, ses statuts ou ses circulaires.

"Ils pourraient, en outre, être renvoyés par les tribunaux correctionnels, à partir de l'expiration de la peine, sous la surveillance de la haute police pour cinq ans au moins et dix ans au plus."

Me Gatineau se présente pour le gérant du *Corsaire* et demande le renvoi devant le jury; il y a délit, dit-il, et non contravention.

Non, il ne s'agit que d'une infraction matérielle, répondait le substitut de la république, et non d'intention à apprécier. Au surplus, le législateur a voulu formellement que tous les actes de l'Internationale fussent déférés à la police correctionnelle.

La question, répliquait Me Gatineau, n'a pas encore été résolue par la cour de cassation.

Le tribunal s'est déclaré compétent et a remis à quinzaine pour statuer au fond.

— Une des premières interpellations qui seront adressées au gouvernement, dit un journal de Paris, aura trait à l'usage que fait le gouvernement du droit d'autorisation préalable et de suspension administrative des journaux, soit qu'il regarde tenir ce droit de la loi, soit qu'il ait cru devoir se l'arroger en vertu de l'état de siége. Cette interpellation est étrangère à la question soulevée par M. Fresneau sur le même objet.

— Un banquet a été offert le 3 décembre au président de la République de Costa Rica, général Guardia, dans ce moment en déplacement à Paris,—par M. [illegible] Varela, rédacteur en chef d'*El* [illegible]. Plusieurs hommes politiques [illegible] assistaient à ce dîner.

[illegible]

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

[illegible]

Madrid, 31 déc.—[illegible] vement d'Al[illegible] de Madrid [illegible] qui en [illegible].

Madrid, 31 décembre.—Señor Zorilla [illegible].

Londres, 31 décembre.—Le temps a été aujourd'hui très orageux, et la marine en a souffert. Sir Bartle Frere doit arriver à Zanzibar dans le courant de janvier.

Londres, 31 déc.—[illegible] Bowles a été admis à caution; il s'est lui-même [illegible] reconnaissance pour £4,607 et deux personnes [illegible] pour lui une garantie de [illegible].

Le procès de Bazaine.

[illegible] 31 déc.—Rivière a fait au Président [illegible] rapport sur l'enquête préliminaire dans le procès du maréchal Bazaine. Il dit que 300 témoins ont été entendus, dont [illegible] seront interrogés en cour.

L'*Union* annonce que le prince Alphonse, frère de don Carlos, prendra aujourd'hui le commandement des bandes carlistes dans la Catalogne.

Rome, 31 déc.—Les cours d'eau dans la vallée du Pô montent encore et l'on craint de nouvelles inondations.

Le prince royal Humbert a été jeté hors de sa voiture dans une promenade qu'il faisait en ville aujourd'hui et il a reçu quelques légères contusions.

Aden, 31 déc.—Sir Barth Frère, qui se rend à Zanzibar, est arrivé ici aujourd'hui.

Bristol, Angl., 31 déc.—Le steamer Great Western, de New York, est arrivé hier.

Paris, 31 déc., midi — Rentes 53.85.

Liverpool, 31 déc—au soir— Tissus et filés, fermes, avec tendance à la hausse.

WASHINGTON.

Washington, 31 déc. — Les bruits de changements dans le cabinet sont dénués de fondement. Cependant, le secrétaire Boutwell en sortira s'il est élu sénateur du Massachusetts à la place de Sumner.

DIVERS.

Le Sultan de Zanzibar.

Zanzibar, 18 déc.—Le navire Yantic, des Etats-Unis, est arrivé le 15. Le capitaine Wilson, le consul des Etats-Unis Jno. F. Webb et les officiers du navire ont visité le sultan le 11 courant. Ils ont été reçus par les troupes, et le Sultan est venu à leur rencontre devant le palais.

Le capitaine Wilson a exposé au Sultan les sentiments du peuple américain à l'égard de l'esclavage et a demandé l'abrogation de la clause du traité avec l'Angleterre qui permet l'esclavage à Zanzibar et sur le territoire britannique. Ce traité est de 1845.

La réponse du Sultan a été reçue le 17. Il dit: Il y a 32 ans que mon père Saïd me défendit d'exporter des esclaves à Muscate. Les esclaves qu'on y introduit maintenant sont volés par les Arabes et par des tribus du Golfe Persique. Je ferai tout ce que je pourrai à l'avenir pour empêcher l'enlèvement des esclaves.

La corvette anglaise Britannia est arrivée ici le 13 et attend Sir Bartle Frere. Le Yantic aussi attend. Deux autres navires anglais sont attendus.

Halifax, 31 décembre. — La goëlette Lord of the Islands, de St. Martin, a fait naufrage sur l'île "Iron Bound." Le capitaine, le second et quatre marins ont péri.

New York, 31 décembre.—Il est tombé deux pouces de neige hier soir. La glace à Hell Gate est très forte, et les steamers ont beaucoup de peine à se frayer un chemin. La glace sur la rivière du Nord, au dessous de la ville a entièrement suspendu la navigation.

Une autre phase du testament de Greeley s'est développée devant la Cour des preuves. Miss Greeley devra déduire les raisons pour lesquelles le testament de 1871 ne devrait pas être admis. Le juge a nommé des estimateurs et pendant le procès M. Skinner a été nommé tuteur spécial de miss Gabrielle Greeley en vertu du testament de 1871.

Artistes du Cirque Massacrés par les Apaches.

San Francisco, 31 déc — Les membres de la famille Lee, artistes du cirque, au nombre de huit, ont été massacrés par les Apaches pendant qu'ils voyageaient dans l'Arizona.

Le steamer California est parti pour Honolulu aujourd'hui, ayant à bord les sénateurs Schofield et Alexander. On suppose qu'ils sont chargés de quelque mission dans la crise où se trouvent les îles Sandwich.

New York, 31 déc.—La Bourse, la Douane, les banques et les magasins dans toute la ville seront fermés demain. Il n'y aura pas de journaux du soir.

La barque Columbus, de Brême, après 72 jours de mer et de mauvais temps, est arrivée ce matin. Elle avait 367 passagers; il y a eu deux naissances et 23 décès pendant la traversée.

Jefferson City, Mo., 31 déc.—La Législature se rassemble demain et élira un sénateur pour succéder à Blair. Il est probable que la démocratie pure contrôlera l'organisation.

Francfort, Ky., 31 déc.—Tous les prisonniers détenus à la geôle de Francfort se sont évadés hier soir par les toits.

Les Femmes-électeurs.

Rochester, 31 décembre.—Quatorze femmes-électeurs ont donné caution aujourd'hui. Susan B. Anthony a refusé de donner caution et a été renvoyée à la garde du Marshal fédéral.

Cincinnati, 30 décembre.—L'église épiscopale de St. James a brûlé aujourd'hui.—Perte, $40,000.

Incendie à Montréal.

Montréal, 31. — Un grand incendie a eu lieu rue St-Pierre, aujourd'hui. Perte, $500,000. Le mercure marquait 15 degrés au-dessous de zéro. L'eau gelait en tombant.

New-York, 31 déc — Les funérailles de Jane Stewart, brûlée dans l'incendie dans la rue du Centre, ont eu lieu aujourd'hui. On continue à fouiller les ruines.

Les commissaires d'émigration doivent présenter au Congrès un mémoire en opposition aux bills de la Chambre pour favoriser l'émigration aux Etats-Unis.

Les Indiens difficiles à déloger.

San Francisco, 31 décembre.—Les soldats envoyés contre les indiens n'ont pas encore réussi à déloger les guerriers de leur forteresse à Ben Wrights cave.—Tous les stratagèmes ont échoué. On va essayer avec des bombes. Des troupes nouvelles ont été placées au fort Klamath. La bande de Plain Jack compte maintenant plus de [illegible] guerriers tous bien armés, et ils ont la réputation de bien se battre.

Grand Incendie à Galesburg, Illinois.

Galesburg, 31 déc.—Un grand feu a pris ce matin dans le magasin de E. R. Belinger, dans le bloc métropolitain. L'eau étant rare, et les pompiers opérant difficilement, huit magasins des plus beaux de la ville et un hôtel inoccupé ont été détruits. Perte $100,000, assurance $65,000.

Virginia City, Nevada, 31 déc.—La Législature s'assemblera lundi. Bien que l'élection de John P. Jones, maintenant surintendant de la mine de Crown Point à Gold Hill, comme successeur du sénateur Nye soit regardée comme un fait accompli, un grand effort sera fait pour élire Thos. Sunderland par une union des Républicains mécontents avec les Démocrates.

Indianapolis, 31 déc — William Cluck, convaincu du meurtre de sa femme, et condamné à être pendu mardi prochain, s'est suicidé aujourd'hui en prenant de la morphine.

New-York, 31 déc — Pendant l'année 1872, il est arrivé à ce port 5,538 navires de toutes classes, dont [illegible] américains et 2,118 anglais.

San Francisco, 31 déc — Un grand meeting est convoqué pour samedi prochain, sous les auspices de la Chambre du Commerce, pour protester, au nom du peuple de l'Etat, contre l'adoption du bill de Goat Island, présenté au Congrès. Le gouverneur Booth et le maire Alvord présideront et parleront.

Tous les drapeaux consulaires sont à mi-mât, par respect pour la mémoire du roi Kamehameha. Le navire anglais Sparrow Hawk a été expédié pour Honolulu et il arrivera à son prix en même temps que le steamer des Etats-Unis California.

RIVIÈRES.

Etat du fleuve, [illegible]

Vicksburg, 31.—Descendant, le Natchez. Temps frais et clair.

Cincinnati, 31. — Ce matin, la débâcle a fait couler bas le Mountain Boy, dont on tâche de sauver la cargaison maintenant. Le Messenger et le Grey Eagle ont beaucoup souffert. Le Leonora a été entraîné au dessous de la ville, et maintenant on [illegible] dans la glace. Plusieurs [illegible] ont été emportées.

[illegible] déc.—Le dégel est général. [illegible] monte graduellement. Le [illegible] agréable midi. [illegible]

Cincinnati, [illegible] la rivière [illegible] été emportées [illegible] le Emma [illegible] le Kitty [illegible]. [illegible] de barges environ ont été [illegible]. Elle [illegible] terme moyen, [illegible]. On [illegible] peut-être [illegible]. Plusieurs bateaux sont assurés [illegible] et prêts à [illegible] danger.

St. Louis, 31.—Il a plu toute la nuit. Il [illegible]. On n'a pas réussi à [illegible] au-dessous de la ville, les [illegible] le Lower Carondelet. Il y a 25 bateaux, 9 bateaux de quai, [illegible] 13 remorqueurs, 4 bateaux [illegible] 4 tugs, 2 sauveteurs sous [illegible] 20 barges et 3 docks. Si [illegible] subitement, le dommage sera considérable.

PASSES.

Pass à l'Outre, 31. — Arrivés, le navire Enoch Talbot, en 6 jours de la Havane, sur lest; la barque Truce, en 15 jours de la Havane, sur lest; la goëlette Mary Freeland, en 16 jours de New-York, avec une cargaison générale.

MARCHÉS.

Marchés Américains.

New York, 31 déc.—Coton calme. Vendu 738 balles. Mid. 20 1/2, Orléans 21.

Galveston, 31 déc. — Coton ferme, Bon ordinaire 17 1/2. Stock [illegible].

Mobile, 31 déc. — Coton calme et ferme Mid. 19 3/4. Stock 28,715.

Le *Drapeau Français*, de Perpignan, rapporte que des désordres très graves viennent d'avoir lieu dans une commune du département des Pyrénées-Orientales. A la fin des coups de feu auraient été [illegible] par plusieurs personnes, notamment sur le maire de cette commune, sur sa fille et sur la sœur de l'adjoint. La même [illegible], qui dit tenir tous ces détails d'une personne digne de foi, ajoute que plusieurs maisons, celles du curé, du vicaire et d'autres personnes, auraient également servi de cible aux coups de fusil de ces pillards.

—On écrit de Naples, 3 décembre: Un évènement des plus tragiques a eu lieu aujourd'hui sur la promenade de Chiaia. Le capitaine Gordon, armé d'un revolver, a fait feu sur une jeune dame, nommée [illegible], puis s'est suicidé lui-même. L'un et l'autre sont morts sur le coup. On croit que ce double crime a été inspiré par la jalousie.

—Les principaux chefs de la Commune, affiliés à l'Internationale, ont quitté Londres pour se rendre à Genève.

On remarque que ce départ coïncide avec les tentatives de grève dans le bassin du Rhône, et que l'on cherche ainsi à préparer, pour le courant de l'hiver, l'action de l'Internationale sur les associations ouvrières dans le Midi.

—C'est par le *Sport* que l'on apprend maintenant ce qui se passe à l'Académie.

Le duc d'Aumale a complètement terminé son discours de réception dont le sujet est l'éloge de Montalembert. Il en fera la lecture dimanche, en très petit comité, chez Mme la comtesse de Paris. On nous assure que le rôle parlementaire du comte de Montalembert sous la monarchie de juillet, est particulièrement apprécié, [illegible] le plus remarquable et le plus vrai.

La date de la réception de S. A. R. à l'Académie, est fixée jusqu'ici, au 9 janvier 1873.

— Il se plaide en ce moment dans une ville du Nord, dit le *Journal de Roubaix*, un procès dont [illegible] est des plus curieux.

Le négociant dont il est question ici s'appelle Corne et sa femme aussi. Or, toutes ses affaires se traitent sous le nom de Corne-Corne.

Il y a deux mois, ayant eu des commandes à Paris, chez un marchand en gros, le commis de celui-ci trouva très spirituel, sans doute, d'expédier les marchandises ainsi: "A M. Bis-Corne, à tel endroit."

Le Bis-Corne refusa l'envoi à cause de la suscription qu'il considère comme une mystification et aujourd'hui le tribunal de commerce est saisi de cette étrange contestation.

— Effroyable aventure racontée par le *Figaro*:

Un reporter entre chez un coiffeur pour se faire raser. Absence absolue de l'artiste capillaire.

—Asseyez-vous, monsieur, lui dit avec un sourire engageant la dame du comptoir. Mon mari va revenir.

Cinq minutes après, en effet, le mari arrive, s'excuse auprès de son client, lui savonne précipitamment le menton, tire un rasoir de sa poche et commence son opération.

Puis tout à coup, s'interrompant:

—Ce que c'est que de nous, soupire-t-il en hochant la tête. Dire qu'il y a une demi-heure, avec ce même rasoir, avec ce même pinceau, j'étais en train de raser un mort!

Tableau.

BULLETIN FINANCIER.

MARDI SOIR, 31 DÉCEMBRE 1872.

COMPTOIRS D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
28 déc.	1,975,578 10	[illegible]
30 déc.	2,174,295 90	[illegible]
31 déc.	[illegible]	[illegible]
Jusqu'ici, cette semaine	7,195,066 14	[illegible]
Même semaine, année der.	6,106,489 58	[illegible]
Total de la sem. dern.	11,728,[illegible] 93	1,07[illegible] 00
Total de la semaine préc.	13,594,400 30	1,3[illegible] 55

Lorsque nous parlions des notes rien de positif n'avait été déterminé à l'égard du [illegible] de syndicat; mais il était assez généralement entendu que le Louisiana National Bank serait choisie pour être l'agent Fiscal.

En vue des paiements à effectuer le 2 et le 4, les offres, tant dans les banques que dans les rues, ont été aujourd'hui, beaucoup plus grandes qu'hier, à cette seule exception, nous n'avons remarqué aucune autre chose sur le marché monétaire qui mérite d'être mentionnée.

Nous continuons de coter les signatures de premier ordre à 1 à 1 1/4 pour cent par mois, le No. 1 à 1 1/2 et le second ordre à 2; le papier hypothécaire de premier ordre à 10 pour cent par an et celui de second ordre à 12.

Les banques suivantes ont déclaré un dividende semi-annuel, à savoir: Louisiana National, cinq pour cent, payable en cette ville, sur demande, et à New-York à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co.—La Banque d'Amérique, dix pour cent, payable le 6.—New-Orleans Banking Association, six pour cent, payable le 10.—Germania National, dix pour cent, payable le 6, et Mutual National, six et demi pour cent, aux actionnaires, et un et demi pour cent aux déposants, payable le 15.

L'or a ouvert à 111 3/8 à 111 7/8 contre 112 à New-York, et, après d'actives opérations, a fermé à 111 5/8 à 111 7/8 contre 112 1/8 à New-York. Les opérations comprennent [illegible], dont [illegible] (1,000, 2,000, 4,000, 5,000 et 10,000) à 111 5/8, [illegible] 111 3/4, [illegible] à 111 7/8.

On n'a pas annoncé de vente d'argent. Nous continuons à coter les demi-piastres américaines nominales à 109 à 110. Les piastres mexicaines nominales au pair à 2 pour cent de prime sur l'or.

Les mouvements dans le change Sterling n'ont été que modérés, et les cours ont subi une très faible hausse. Les ventes se sont élevées à 41,660 livres sterling, dont £5000 bill of lading à 120 3/4. £4000 bill of lading et Al clear à 120 3/4 à 121, £6500 Al clear (£1500 et 5000) à 121, £8000 [illegible] £5000 do. à [illegible] £5500 (£2500 et £3000) à 121 1/4, et £1000 American Ship's bill à 121 1/4.

Il n'y a pas eu de ventes de francs, ni de marcs allemands.

A la clôture, les bills Sterling étaient cotés à 120 3/4 et 121 1/2 les bills of lading et Al clear, et à 122 3/4 ceux des banques. Les francs à 4.75 et 4.78 1/2 ceux de particuliers, et 4.71 1/4 ceux de banque et les marcs allemands à 105 1/2 et 106.

Les offices de change américain ont été faites libéralement, et les taux des banques ont légèrement fléchi, tandis que le change commercial à vue n'éprouvait aucun changement digne d'être noté. Les ventes se sont élevées à [illegible], dont $74,000 à vue sur New York (10,000, 17,000 et 37,000 de banquiers et 20,000 de banques) à 3/16 pour cent, $377,000 (25,000 de change de commerce, 30,000, 28,000, 40,000, [illegible] de banquiers, et 15,000 et 30,000 de banques) à 3/8, $10,000 en change de commerce sur New-York et $5,000 sur Providence à 3/4.

Les banques ont tiré des chèques sur New York à 1/8 pour cent d'escompte; et les traites à vue du commerce étaient cotées à 3/8.

Dans les bonds en or, [illegible] pour cent, nous avons encore remarqué du mouvement actif. Les ventes ont été de [illegible], dont $3000 à 65 5/8; $15,000 à 65 3/4, $16,000 à 66 1/2 et [illegible] étaient cotés à la clôture à [illegible]. Il y a eu en outre, une vente de $15,000 en [illegible] pour cent à [illegible]; dans les bonds [illegible] payables en [illegible] nous avons eu connaissance d'une vente de $10,000 à [illegible].

Dans les actions, 30 de la Compagnie d'assurance des Marchands à [illegible] et 20 de la compagnie de [illegible] Ammonia [illegible].

Dans les nouveaux bonds de l'Etat, $3,500 ont été pris à 45.

Il s'est fait des opérations dans les mandats de la police métropolitaine—$3000 à [illegible] à 1000 à 65.

Liste des Voyageurs arrivés à l'Hôtel St-Louis.

Mardi, 31 décembre 1872.

[illegible]

C. CAVAROC & SON,

5 & 7 EXCHANGE PLACE.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES

IMPORTATEURS DE:

Vins, Eaux-de-Vie, Sardines, Etc.

SEULS AGENTS DES

CHAMPAGNE—J. BOURSILLON & CIE.
VIN—F. G. CHATEAU DILLON.
EAUX-DE-VIE—ACHILLE FERET, — J. A. GUERIN, — [illegible] PERE & FILS, — B. BELEZINIER.

AVANCES LIBÉRALES

Sur Consignations, à nos amis de New-York, Bordeaux, Hâvre, Liverpool et Londres.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mardi soir, 31 décembre 1872.

[NOTE—Les prix de notre Bulletin Commercial sont ceux de la vente en gros; les détails [illegible] prix plus élevés.]

—GROSSES DENRÉES—

COTON—Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 3250 balles prises à des prix irréguliers, plus faibles et qui ont montré une baisse de 1/8 à 1/4 c. Nous modifions nos cotes en conséquence et donnons en même temps les chiffres de l'Exchange.

Cotes générales.		Cotes de l'Exchange
Low Ordinary	15 3/4 à 16 1/4	[illegible]
Ordinary	17 — à 17 1/4	17 1/2
Good ordinary	18 1/4 à 18 3/4	18 3/4
Low middling	19 1/4 à 19 1/2	19 1/2
Middling	[illegible] à 20 —	[illegible]
Strict middling	[illegible]	[illegible]
Good middling	[illegible]	[illegible]

L'approvisionnement a été faible à l'ouverture du marché et la demande modérée. Les ventes durant la matinée ont été conséquemment d'une étendue limitée et faites à des prix moins vivaces, mais qui n'ont montré de baisse palpable que plus tard dans la journée, et pour réaliser, les facteurs ont été forcés de faire des concessions de 1/8 à 1/4 c. Les grades les plus élevés ont été plus faciles, mais sans baisse notable, le low middling ayant fléchi de 1/4 c, et les grades secondaires de 1/8 c. Toutefois, ces concessions n'ont pu attirer les acheteurs, ni donner de l'entrain, de sorte que le mouvement a langui durant toute la journée.

Le montant à bord de navires non expédiés, soit allant à bord ou engagé pour être embarqué a été porté, ce matin, à l'ouverture à [illegible] balles, et ce montant [illegible] 62,000 balles pour Liverpool, 9,800 pour le Havre, 4600 pour l'Espagne, 5000 balles à destination de la Méditerranée, 13,600 balles à destination de Cork; 7,000 à destination de Brême; 6,000 balles à destination de la mer du Nord et 8000 balles pour le Nord, lequel montant, déduit du stock en mains tel qu'il a figuré dans notre état courant mardi soir laisse 45,[illegible] pour représenter la quantité qui se trouve au débarcadère, dans les presses, [illegible] en attendant les ordres.

ETAT DU MARCHÉ AU COTON.

Stock en mains le 31 août 1872	balles	[illegible]
Arrivé depuis notre dern. rap.	3,774	
Précédemment	[illegible]	[illegible]
		375,016
Expédié aujourd'hui	6,902	
Précédemment	[illegible]	418,056
Stock en mains et sur navires, non expédiés		[illegible]
Stock l'an dernier à la période correspondante		177,630

SUCRE—Reçu 223 boucauts. Inférieur, 5 1/4 c. la livre; commun, 6 1/4 à 6 3/4 c.; good common, 7 à 7 1/2 c.; fair à good fair, 7 3/4 à 8 1/4 c.; fully fair 8 1/4 à 8 3/4 c.; prime, 9 c.; strictly prime, 9 1/2 à 9 3/4 c.; choice, 9 3/4 c.; [illegible], 7 1/4 à 8 1/4 c.; seconds, 7 1/2 à 9 1/2 c.; jaune clarifié, 9 1/2 à 10 1/4 c.; blanc clarifié 10 1/2 à 11 1/4 c.

MELASSE—Reçu 2,390 barils. Centrifuge, 31, 35 [illegible] c. le gallon; fair à good fair, 47 à 51 c.; prime, 55 à 56 c.; strictly prime, 56 à 57 c.

TABAC—La seule vente rapportée aujourd'hui a été celle de 3 boucauts faite au commerce de la ville à [illegible]. Le stock à vendre est estimé à 760 boucauts. Les dernières ventes ont eu lieu à une hausse de 1/4 c. plein au-dessus des taux antérieurs, mais pour le moment nous répétons nos cotes récentes:

Lugs 8 1/2 à 9 c., low leaf 9 à 9 3/4 c, medium 9 3/4 à 10 1/4 c., good 11 1/4 à 11 3/4, fine et sélections 12 1/4 à 13 1/4.

—ETAT DU MARCHÉ AU TABAC—

Stock en mains le 31 août 1872	bts	[illegible]
Arrivé aujourd'hui	0	
Précédemment	162	162
		6674
Expédié aujourd'hui	00	
Précédemment	1567	
Déduit &c.	[illegible]	2429
Stock en mains		4245

FARINE—Vendu 845 barils. Double extra $7 le baril; low treble extra, $7 25 et $7 75; choice treble extra, $8; choice extra, $8 50, $9 25 à $9 87 1/2, $9 75, $10, $10 50, $10 75 et $11.

CAFÉ—Bonne demande pour la consommation locale. Le chargement du Colin McNeil, attendu (5,000 sacs) a été vendu à des conditions particulières. Prime 18 1/2 à 19 c. la livre; bon, 18 à 18 1/4 c.; fair, 17 1/2 à 18 c. Stock entre les mains des négociants 18,500 sacs.

MAIS—Mêlé et jaune, 60 c. le boisseau; blanc, 65 c.

—VIANDES ET GRAISSE—

PORC—New mess, $12 75 le baril. Au détail, $13 à $14 50.

BACON—Epaules, 5 1/4 c. la livre; clear rib sides, 9 1/4 c.; clear sides, 10 1/4 à 11 c.

VIANDE SALÉE SECHE—Epaules, 4 c. la livre; au détail, 6 1/4 c.

GRAISSE—En tierçons, 8 1/4 à 8 3/4 la livre; en barillets, 9 1/4 à 10 c.

PIEDS DE COCHON—$3 le barillet.

SPARE RIBS—$10 25 le baril,

JAMBON—Passé au sucre, 16 à 16 1/2 c. la livre.

BREAKFAST BACON.—Ouest, 10 1/4 à 10 1/2 c. la livre; Nord, 11 1/2 à 13 c.

BŒUF—Bœuf du Texas, $11 à $11 50 le baril; extra mess, $13 50; tierces, demi barils, $7 à $7 50; mess, $16 50 à $17; prime mess $17 50 à $18; Western mess, $16 à $17 50 le baril et $9 à $10 50 le demi-baril. Fulton market, $11 50 à $12 le demi-baril.

—COMESTIBLES ET ARTICLES DE CONSOMMATION—

BEURRE ET FROMAGE—Beurre choice Western, 25 à 26 c. la livre; fair Western, 15 à 20 c.; qualités communes, 12 à 13 c.; Goshen, 36 à 37 c.

Fromage Western factory, $16 à 16 1/2 c. la livre; qualités moyennes, 14 à 15 c.; New York cream, 18 c.; Western English Dairy 18 c.; nutmeg, 18c.

DIVERS—Pommes de terre Peach blow et Rossetts, $3 25 à $3 50 le baril; early rose et Goodrich, $3 75 à $4; do. du Nord, $4 50. Pommes, $4 50 à $5 le baril. Bois de l'Ouest, $9 à $11 le baril; do. du Nord, $12 à $13 50.

VOLAILLES ET ŒUFS—Volailles, au débarcadère, $4 50 à $5 50 la douzaine; poulets, $2 à $3, Canards, $3 à $4; oies, $6 à $9 dindes, $15 à $18, Œufs, 35 à 40 c. la douzaine.

FARINE DE MAIS—$4 le baril.

WHISKY—Baissé de 1 c. Louisiane, rectifié, 92 à 93 c. le gallon; Evansville, 93 à 94 c., choice Cincinnati, 99 c.

—FOURRAGE—

AVOINE—50 c. le boisseau.

SON—$1 50 les 100 livres.

FOIN—Prime à choix, $40 à $45 la tonne.

DIVERS.

PEAUX — Marché, calme. Vertes salées 10 1/2 c. la livre; de de la campagne, 11 c. la livre, [illegible] des abattoirs de la ville, de plus de 55 livres 10 1/2c.; do de 30 à 54 livres, 11 c.; au-dessous de 30 livres, 12 1/2 c.; peaux de vache, 11 c.; kips, do 20 à 25 livres, 14c.; do de 25 à 30 livres, 18 c.; peaux de veau, $1 chacune. Cornes de bœuf, 5c. pièce.

TONNELLERIE—Diminution dans la demande et baisse dans les prix. Boucauts à sucre, $3 25; barils à mélasse, $1 35 à $1 50; demi-barils $1 10. Perches pour barils, [illegible] à $35 le millier; do. pour demi-barils, $20; do. pour boucauts, $80 à $85, Douves de cypre, $16 à 20 le millier; do. pour boucauts, [illegible] à $35.

TOILE D'EMBALLAGE—Jutte américaine, 15c la yarde; de de l'Inde, en balles, 12 1/2 c.; do. en rouleaux, 13 c. Chanvre et lin, 15 à 16 c.

MOUSSE—Légère amélioration dans les prix. Mousse grise de la campagne, 3 à 3 1/2 c. la livre; mêlée, 4 à 5 c.; noire, 5 à 6 c.; nettoyée en ville, 6 à 8 1/2c.

LAINE—Ferme et en demande. Mexicaine améliorée, 23 à 27 c. la livre; burry, 26 à 30 c.; Louisiane, 28 à 40 c.; lac, 47 à 50.

ORGE ET HOUBLON.—L'orge pour bière, choix, vaut $1 25 le boisseau; good fair, $1.12 1/2 à $1.15; commun, 95c. Houblon de New-York, 50 à 55c. la livre.

SUIF.—Prime, 8 1/2 à 9c la livre; ordinaire, 8c.

AMIDON.—Ouest, 4 1/2 à 4 3/4 c la livre.

BOUGIES STAR.—20 c.la livre.

GRAINE DE COTON—Le prix payé par les manufacturiers depuis le 1er courant a été réduit à $13 la tonne, livrée sur la levée, sans sac.

HUILE DE GRAINE DE COTON—Brute, 40 c. le gallon; raffinée, 50 c.

GATEAUX DE GRAINE DE COTON—Ceux faits en ville valent $27 50 à $28 la tonne, ceux manufacturés à la campagne, [illegible].

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 1er janvier 1873.

Arrivé, hier—5 bœufs de l'Ouest, 10 bœufs du Texas, 6 vaches à lait.

Vendu—5 bœufs de l'Ouest, 89 bœufs du Texas, 312 cochons, 128 moutons, 20 vaches à lait.

A vendre—8 bœufs de l'Ouest, 131 bœufs du Texas, [illegible] cochons, [illegible] 129 vaches à lait.

[illegible]

BULLETIN MARITIME.

MARDI, 31 DÉCEMBRE 1872.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Geo Sedgwick, Beam, pour New York [illegible] A Fosdick & co
Navire C B Hazeltine, Gilkey, pour Cork [illegible] Norton & Bell
Navire (ang) Geo King, [illegible], pour Liverpool [illegible]
Barque [illegible], Pascoe, pour Gênes [illegible]
Brick [illegible]
Goelette Alfred Keen, Pillsbury, pour Baltimore, Lovell & Bailey.

ARRIVÉS.

[illegible]

BATEAUX A VAPEUR.

Trenton, Kenison, de Washington.
Creole, Hopkins, de la Mobile—Bassin neuf.

ARRIVÉS AU BASSIN NEUF.

[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

REMORQUEURS.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible]

EXPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Geo Sedgwick—[illegible]
CORK—Par navire C B Hazeltine—[illegible]
LIVERPOOL—Par navire Geo King—[illegible]
GENES—Par barque [illegible]
GLASGOW—[illegible]
BALTIMORE—Par goëlette Alfred Keen—[illegible]

IMPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship [illegible]—articles divers.
RIO JANEIRO—Par navire Juno—[illegible]
MALAGA—Par barque [illegible]
BOSTON—Par barque D H Bills—[illegible]
CARDIFF—[illegible]
FRONTERA—Par goëlette [illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

WASHINGTON—Par steamer Trenton—[illegible]

MOBILE—Par steamer Creole—[illegible]

Bulletin des Chemins de Fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R.

[illegible]

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R R.

[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R R.

[illegible]

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.

Express ... 5:30 du matin.
Malle ... 5:30 du soir.
Train d'agrément ... [illegible]

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.

Express et malle ... 7:30 du matin.
Express et malle ... 3:15 après midi.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.

Par le ferry de la rue Calliope ... 7:45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.

Par le ferry de la rue [illegible] ... 7:30 du matin.

To the Public and Tax-Payers.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible] EXCHANGE ALLEY [illegible]

[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En charge, Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

31 DÉCEMBRE 1872.

NEW YORK. [illegible]

BOSTON. [illegible]

PHILADELPHIE. [illegible]

ROCKLAND. [illegible]

SAVANNAH. [illegible]

DAMARISCOTTA. [illegible]

LONDRES. [illegible]

DUBLIN. [illegible]

QUEENSTOWN. [illegible]

WATERFORD. [illegible]

GREENOCK (ECOSSE). [illegible]

GLASGOW. [illegible]

LIVERPOOL. [illegible]

CARDIFF. [illegible]

BRISTOL, ANG. [illegible]

BARROW, ANG. [illegible]

NEWPORT, GALLES. [illegible]

PORT TALBOT. [illegible]

SUNDERLAND. [illegible]

BARCELONNE. [illegible]

ROUEN. [illegible]

HAVRE. [illegible]

CETTE. [illegible]

MARSEILLE. [illegible]

ANTWERP. [illegible]

BREME. [illegible]

HAMBOURG. [illegible]

ANVERS. [illegible]

HARTLEPOOL. [illegible]

GENES. [illegible]

LIVOURNE. [illegible]

MESSINE. [illegible]

RIO DE JANEIRO. [illegible]

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureau: Rue St-Pierre, No. [illegible]

Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.

R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.

Comité de Finance: [illegible]

Directeurs: [illegible]

ON MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Nervous debility cured. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes. Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 2 South Ninth street, Philadelphia, Pa.,—an Institution having a high reputation for honorable conduct and professional skill.

For Sale.

A FINE SUMMER RESIDENCE, FURnished, with a Farm of Ninety Acres, Garden planted with Fruit trees, Horses, Milch Cows, Carriages, Agricultural Implements, etc. situated on the Tchefuncta river, between Madisonville and Covington, four or five miles from Mandeville. For terms and conditions apply at the office of the Bee.

MONEY CANNOT BUY IT FOR SIGHT IS PRICELESS!!!

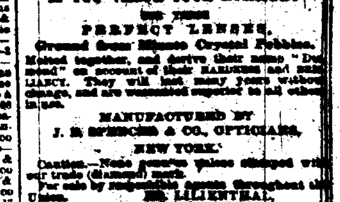

IF YOU VALUE YOUR EYESIGHT USE THESE PERFECT LENSES.

Ground from Minute Crystal Pebbles, Melted together, and derive their name "Diamond" on account of their HARDNESS and BRILLIANCY. They will last many years without change, and are warranted superior to all others in use.

MANUFACTURED BY J. E. SPENCER & CO., OPTICIANS, NEW YORK.

Caution—None genuine unless stamped with our trade (diamond) mark. For sale by responsible Agents throughout the Union. M. LILIENTHAL, [illegible] Canal street, Is sole Agents for New Orleans, [illegible] from whom they can only be obtained. No peddlers employed.

JULIUS LOEFFLER,

[illegible] Royal Street, [illegible]

GAS FITTER AND DEALER IN GAS FIXTURES, etc. Keeps constantly on hand a complete stock of GAS FIXTURES, GLOBES, etc. Special attention is given to [illegible] Lighting of Churches and [illegible]. All work warranted.

Office Louisiana Branch MOUND CITY Life Mutual Insurance Company OF ST. LOUIS, MO.

Officers: [illegible]

LOUISIANA BRANCH: [illegible] Carondelet street, [illegible]

OFFICERS: [illegible]

MEDICAL EXAMINERS: [illegible]

DIRECTORS: [illegible]